

Rôles et responsabilités des représentants

La Table de concertation (TC) a pour objectif de créer un lieu d'échange sur les enjeux relatifs à la gestion intégrée de l'eau et de planifier la gestion de la ressource en eau.

Le COVABAR mobilise la Table de concertation afin :

- Demeurer à l'affût des différents intérêts, visions, besoins et préoccupations relatifs à la gestion de l'eau
- Échanger sur les enjeux d'actualité relatifs aux ressources en eau
- Élaborer le Plan Directeur de l'Eau (PDE)
- Mobiliser les acteurs de l'eau dans la mise en œuvre du PDE

Les rôles des représentants siégeant sur la TC sont les suivants :

Rôles

1. Représenter les activités de l'ensemble de son secteur d'activité
2. Communiquer les besoins, enjeux et intérêts des acteurs qu'il représente
3. Définir les éléments du PDE
4. Participer au suivi et à l'évaluation du PDE et de son plan d'action
5. Mobiliser les acteurs de son secteur
6. Transmettre les informations et décisions prises à la Table de concertation aux acteurs de son secteur

Rôles et responsabilités des représentants

Responsabilités

1. Être engagé et proactif dans le processus de concertation
2. Respecter la confidentialité de certaines informations
3. Désigner un substitut en cas d'absence
4. Proposer des participants de soutien

Les représentants de la Table de concertation n'ont aucune obligation légale et ne peuvent être responsables en totalité ou en partie des agissements et des décisions prises par le COVABAR. Étant donné que le conseil d'administration a la responsabilité légale de l'organisme, c'est donc à lui qu'incombent les décisions finales en lien avec l'organisme et le respect des obligations, mais la décision finale de la planification des ressources en eau (contenu des livrables) revient à la Table de concertation.